



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 03 avril 2025

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Lionel FALIES, Jean-François RISPAL, André ROUCHY, Nicolas LACROIX, Jean-Marie PEETERS, Mélanie TICHIT, Patrick VIAUD,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.

Représentés et excusés : Sabrina DURVILLE représentée par Nicolas LACROIX.

Absents : Maxime DELORT.

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (10 présents et 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

M. Patrick VIAUD est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire accueille M. Christophe GARCIA, Conseiller aux Décideurs Locaux et le remercie de sa présence et de son appui pour la réalisation des opérations budgétaires.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025 (DE_2025_018)

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Monsieur Guillaume VERNEYRE souhaite qu'au point « 5. FINANCES – Mise à jour des tarifs communaux au 1^{er} avril 2025 » soit rajouté le tarif horaire des agents de 21€ au tarif horaire du déneigement chez les privés.

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de prendre une nouvelle délibération au prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 20 mars 2025.

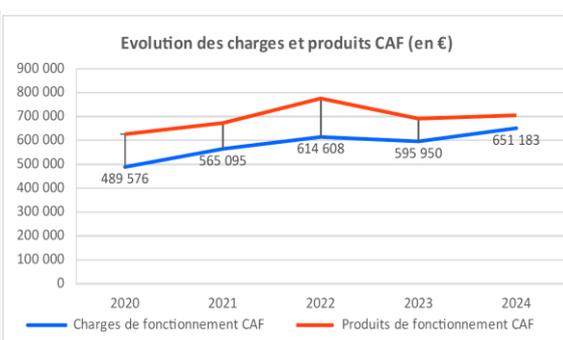
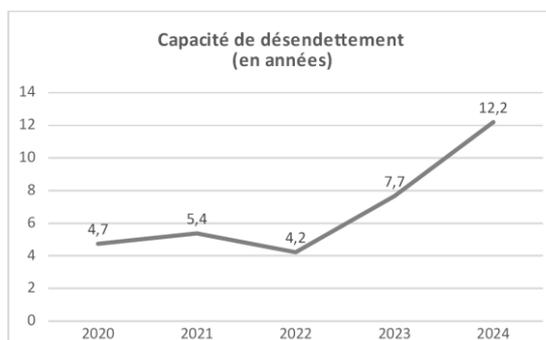
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire. Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Prémption Urbain : NEANT

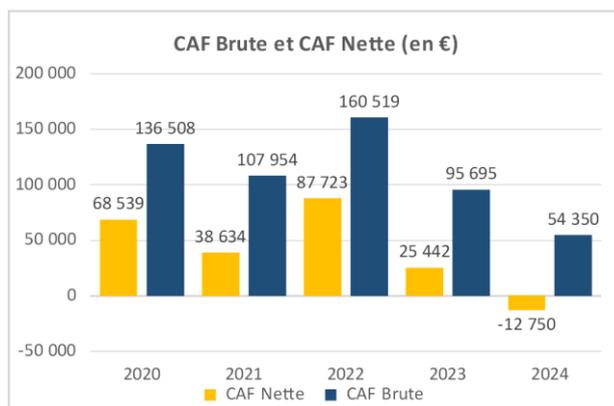
3. FINANCES – Présentation et vote des comptes financiers uniques 2024

Point de situation sur la santé financière de la commune par M. Christophe GARCIA, Conseiller aux Décideurs Locaux.



Il alerte les conseillers sur la capacité de désendettement en fonction de l'autofinancement qu'on dégage. Au-delà de 10 années c'est préoccupant et nous sommes à 12 années en 2024. Cette situation doit être ponctuelle et ne pas perdurer.

Concernant les charges et produits en fonctionnement, entre 2020 et 2023, les charges suivent les recettes. Par contre en 2024 il y a un resserrement des dépenses par rapport aux recettes. Donc notre autofinancement baisse.



CAF brute = recettes-dépenses

CAF nette = recettes-dépenses-remboursement de la dette

La CAF nette négative est une deuxième alarme. Il faut encore une fois que ce soit une situation ponctuelle.

Les dépenses de fonctionnement augmentent au global. Pas une dépense particulière qui explose mais plusieurs qui augmentent légèrement.

M. GARCIA ne remet pas du coup en cause le bienfondé de ces dépenses. Cela doit être ponctuel sinon cela va devenir structurel et notre capacité à investir va être bloquée.

Il est à noter que nous allons atteindre 2 phases de désendettement avec 2 paliers en 2028 et 2030. Cela permettra de consolider notre autofinancement.

Monsieur le Maire explique que nous avons eu des dépenses imprévues mais impératives à réaliser comme la rue de la Coste (pas de subvention mais urgence à réaliser) ou d'autres dépenses où l'on n'a pas emprunté et que nous avons réalisé sur nos fonds propres. Il y a également des recettes non réalisées comme le loyer de Lafon (suite à la dissolution de l'association) ou encore un logement vacant.

Sur notre projet de budget en investissement qui sera présenté ensuite, il y a encore un gros projet mais qui permettra, dans les prochaines années, de réaliser des économies en fonctionnement (chauffage) ou trouver de nouvelles recettes (appartements).

Pour Monsieur le Maire la situation est effectivement préoccupante mais le budget 2025, en fonctionnement, a été établi en prenant en compte cette situation et en faisant d'énormes efforts pour redresser la situation dès 2025.

Le Maire et le CDL s'accordent à dire que c'est un décrochage ponctuel. Ce dernier préconise de baisser les dépenses de fonctionnement afin d'assainir la situation. Ce qui sera matérialisé dans le budget 2025 présenté en suivant (50.000€ mis de côté et non dépensé en 2025 afin de renforcer l'autofinancement).

Néanmoins Monsieur GARCIA n'est pas inquiet pour la commune tant que cela reste exceptionnel. Cela arrive dans de nombreuses communes. Il faut simplement prendre des mesures correctives sur le budget 2025.

Lionel FALIES demande s'il aurait été préférable d'emprunter plutôt que financer certaines dépenses sur nos fonds propres ? Pour le CDL l'emprunt permet de ne pas toucher nos réserves et lisser l'impact mais on ne peut pas emprunter sans limite. Le ratio d'endettement va se dégrader. Et il faut aussi que les recettes suivent. C'est une balance qu'il faut trouver entre les deux.

Nicolas LACROIX : est-il possible de rattraper ce décrochage si on fait une vente ? CDL : oui si on ne consomme pas directement ces fonds. Mais c'est une opération ponctuelle, parfois on peut conserver et valoriser le patrimoine en le louant et ainsi avoir des recettes pérennes (vision à plus long terme)

Patrick LOLIVE remercie pour ces précisions qui ont permis de construire le budget 2025 en rattrapant ce décrochage.

4. FINANCES – Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement « Les Cazeaux » (DE_2025_020)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	810,46 €				810,46 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	44 257,94 €	56 515,41 €	60 423,24 €	60 423,24 €	104 681,18 €	116 938,65 €
TOTAL	45 068,40 €	56 515,41 €	60 423,24 €	60 423,24 €	105 491,64 €	116 938,65 €
Résultat de clôture		11 447,01 €	0,00 €			11 447,01 €
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		11 447,01 €			0,00 €	11 447,01 €
RESULTAT DEFINITIF		11 447,01 €				11 447,01 €

Il reste 3 lots à vendre. Polygone lance une publicité avec un projet de maison pour un lot. Dans l'attente de retours.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La présidence est ponctuellement assurée par le 1^{er} adjoint Patrick Lolive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, réuni et présidé par Monsieur Patrick LOLIVE :

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement Les Cazeaux tels que résumés ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. FINANCES – Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe station-service (DE_2025_019)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 460,00 €			21 512,58 €	1 460,00 €	21 512,58 €
Opérations de l'exercice	2 200,00 €	8 446,00 €	197 570,25 €	201 056,17 €	199 770,25 €	209 502,17 €
TOTAL	3 660,00 €	8 446,00 €	197 570,25 €	222 568,75 €	201 230,25 €	231 014,75 €
Résultat de clôture		4 786,00 €		24 998,50 €		29 784,50 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	0,00 €	4 786,00 €		24 998,50 €	0,00 €	29 784,50 €
RESULTAT DEFINITIF		4 786,00 €		24 998,50 €		29 784,50 €

↓
Excédent de 24 998,50€ reporté en recettes d'exploitation en 2025 (Report à nouvelle ligne 002)

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La présidence est ponctuellement assurée par le 1^{er} adjoint Patrick Lolive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, réuni et présidé par Monsieur Patrick LOLIVE :

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Station-service communale tels que résumés ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. FINANCES – Approbation du compte financier unique 2024 du budget communal (DE_2025_021)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	180 096,07 €			124 764,02 €	180 096,07 €	124 764,02 €
Opérations de l'exercice	363 121,04 €	417 529,10 €	680 189,39 €	725 301,93 €	1 043 310,43 €	1 142 831,03 €
TOTAL	543 217,11 €	417 529,10 €	680 189,39 €	850 065,95 €	1 223 406,50 €	1 267 595,05 €
Résultat de clôture	125 688,01 €			169 876,56 €		44 188,55 €
Restes à réaliser	105 800,00 €	94 000,00 €			105 800,00 €	94 000,00 €
TOTAL CUMULE	231 488,01 €	94 000,00 €		169 876,56 €	105 800,00 €	138 188,55 €
RESULTAT DEFINITIF	137 488,01 €			169 876,56 €		32 388,55 €

Excédent de 169 876,56 € affecté comme ceci :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2024 : **137 488,01 €**
(compte 1068)

Excédent reporté en recettes de fonctionnement en 2024 : **32 388,55 €**
(Report à nouveau ligne 002)

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.
La présidence est ponctuellement assurée par le 1^{er} adjoint Patrick Lolive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, réuni et présidé par Monsieur Patrick LOLIVE :

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune tels que résumés ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget annexe Station-service communale (DE_2025_022)

Le Conseil,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** que le compte financier unique 2024 du budget annexe Station-service communale fait apparaître un EXCEDENT de 24 998,50€
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	21 512,58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	3 485,92
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	24 998,50
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	24 998,50
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	24 998,50
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

8. FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget principal de la commune (DE_2025_023)

Le Conseil,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** que le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune fait apparaître un EXCEDENT de 169 876,56€
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	124 764,02
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	81 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	45 112,54
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	169 876,56
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	169 876,56
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	137 488,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	32 388,55
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

9. FINANCES - Vote des taux d'imposition 2025 (DE_2025_024)

Monsieur le Maire rappelle les taux 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 42,84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78,10 %
- Taxe d'habitation : 12,05 %

Il n'y a pas eu d'augmentation des taux depuis 2016.

Proposition 2025 : reconduction des taux avec un produit fiscal attendu de 306 263 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2024 et propose de les reconduire pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 :
 - TFPB : 42.84 %
 - TFPNB : 78.10 %
 - TH : 12.05 %
- **DE CHARGER** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

10. FINANCES - Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement "Les Cazeaux" (DE_2025_025)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2025		Prévisions 2025
011 - Charges de gestion générale	32 407,01 €	70 - Produit des services du domaine	70 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €
66 - Charges financières	4 000,00 €		
65888 - Reliquat centimes de TVA	0,00 €		
Opérations d'ordre			
71355 - Variation stocks terrains aménagés	95 965,23 €	71355 - Variation stocks terrains aménagés	62 412,24 €
TOTAL	132 422,24 €	TOTAL	132 422,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2025	
001 - Déficit antérieur reporté			001 - Excédent antérieur reporté
1641 - Emprunt		45 000,00 €	1641 - Emprunt
Opérations d'ordre			
3555-040 - Terrains aménagés		62 412,24 €	3555-040 - Terrains aménagés
			95 965,23 €
		TOTAL	TOTAL
		107 412,24 €	107 412,24 €

Nous allons négocier avec la banque de ne pas avoir le remboursement de l'annuité de prêt de 45000€ en 2025 car nous n'avons pas de vente. Repoussé d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget annexe LOTISSEMENT "LES CAZEAUX" pour l'année 2025 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En fonctionnement à la somme de : 132 422,24 €
En investissement à la somme de : 107 412,24 €
- **ADOpte** le budget par chapitre selon le détail ci-dessus.

11. FINANCES – Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe de la station-service communale (DE_2025_026)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Prévisions 2025		Prévisions 2025
Reprise résultat CA 2024	0,00 €	002 - Reprise résultat CA 2024	24 998,50 €
Intérêts des prêts	832,00 €	Vente de carburant / lavage	201 000,00 €
Charges générales	210 550,00 €	777-042 - Amortiss. Subv.	610,00 €
Charges de personnel	2 320,00 €		
Dépenses imprévues	9 940,50 €		
Amortissements	2 956,00 €		
Charges diverses (658)	10,00 €		
TOTAL	226 608,50 €	TOTAL	226 608,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	Prévisions 2025	
Reprise résultat CA 2024			Reprise résultat CA 2024
1641 - Emprunt		2 200,00 €	1311 - DETR 2023
2315 - Travaux		146,00 €	1641 - Emprunt
13911-040 - Amortissement subvention		610,00 €	28183 - Amortissements
			2 956,00 €
TOTAL		2 956,00 €	TOTAL
			2 956,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget annexe de la STATION SERVICE COMMUNALE pour l'année 2025 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En fonctionnement à la somme de : 226 608,50 €
En investissement à la somme de : 2 956,00 €
- **ADOpte** le budget par chapitre selon le détail ci-dessus.

12. FINANCES – Approbation du budget primitif 2025 du budget principal de la commune (DE_2025_027)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget principal de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	312547,99 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	272810,00 €
014	Atténuations de produits	16000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	34000,00 €
042	Opération d'ordre 042	14706,54 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	75190,00 €
66	Charges financières	17300,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	50300,00 €
	TOTAL	792854,53 €

RECETTES

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	32388,55 €
013	Atténuations de charges	1500,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	58810,00 €
73	Impôts et taxes	13000,00 €
731	Fiscalité locale	306000,00 €
74	Dotations et participations	328284,00 €
75	Autres produits de gestion courante	48700,00 €
76	Produits financiers	20,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	4151,98 €
	TOTAL	792854,53 €

Dépenses :

- 50.000€ mis de côté que l'on ne dépensera pas pour montrer notre volonté d'effort ainsi qu'une baisse de 3% des dépenses en prévision par rapport à 2024 (sans compter les 50.000€ mis de côté)
- Energie et électricité : dépenses qui augmentent chaque année
- Entretien bâtiments publics : va se concentrer sur les travaux inclus dans l'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine

Recettes :

- Contributions directes : 306000€
- Dotations : 258000€
- Dotation biodiversité : 20000€

Section d'investissement

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles
Opérations financières (00)	1641	Remboursement du capital des emprunts		10222	FCTVA 2025 (dép. 2024)	34 000,00 €
	001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)		001	Résultat reporté (résultat de clôture en invest. N-1)	
				10226	Taxe d'aménagement	1 500,00 €
				021	Virement du fonctionn.	34 000,00 €
				1068	Affectation du résultat de fonctionnement	137 488,01 €
	165	Caution	6 500,00 €	165	Caution	6 500,00 €
		TOTAL :	0,00 €		TOTAL :	213 488,01 €

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES		
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles	
Opérations non individualisées (000)	2041582	Fonds de Concours SDEC		13 000,00 €	1641	Emprunt d'équilibre	
	2315	Coffret prises église SDEC		7 100,00 €	1326	Reversement SDEC	2 000,00 €
	2188	Petit matériel Souffleur thermique Remorque cadix Réhausse grillagées		1 850,00 €			
	2152	Adressage	7 800,00 €	300,00 €			
	21848	Tables et bancs		2 500,00 €			
	21328	Achat bâtiment ZA	75 000,00 €		1641	Emprunt	75 000,00 €
	21838	Ordinateur école		950,00 €			
TOTAL :			82 800,00 €	25 700,00 €		75 000,00 €	2 000,00 €

Opérations d'ordre (040)	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles		Restes à réaliser	Propositions Nouvelles
				28041582	Amortissements	
					Fds de concours SDEC	6 220,54 €
				2802	Etudes PLU et ZPPAUP	8 080,00 €
				2805	Logiciel	5,00 €
				28158	Matériel	383,00 €
				28188	Electroménager	18,00 €
TOTAL :		0,00 €	0,00 €			14 706,54 €

Programmes de travaux

Opérations	Articles	DEPENSES		Articles	RECETTES	
		Restes à réaliser	Propositions nouvelles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles
Prog. 12 Plan de prévention des risques	2315	Solde GEOLITHE		2 000,00 €		
TOTAL du programme :		0,00 €	2 000,00 €		0,00 €	0,00 €

Prog.23 Voirie	2315	Cap de la garde		15 000,00 €			
	2315	Sailihes - solde MOE		3 201,00 €	13461	DETR 2023 (25%)	19 000,00 €
	2315	Vaurs		0,00 €			
TOTAL du programme :		0,00 €	18 201,00 €		19 000,00 €	0,00 €	

Prog. 39 Rocher dans la Cère		Travaux		24 000,00 €	1321 13251	Fonds Barnier (50%) CC Cère et Goul (30%)	10 000,00 € 6 000,00 €
TOTAL du programme :		0,00 €	24 000,00 €		0,00 €	16 000,00 €	

Prog. 40 Salle des fêtes	2315	Travaux + architecte		20 413,54 €		
TOTAL du programme :		0,00 €	20 413,54 €		0,00 €	0,00 €

		DEPENSES			RECETTES				
Opérations	Articles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Articles		Restes à réaliser	Propositions nouvelles	
Prog. 34 Réhabilitation de pistes Plan Pastoral	2315	Points d'eau La Molède et Lasmolineries et pistes Molède Le Clou		27 000,00 €	1322 1322 1323	FEADER Région Département		26 900,00 € 8 994,00 € 8 994,00 €	
				2 380,00 €			1328	Pris en charge par les exploit. des points d'eau	6 600,00 €
	2315	Accompagnement Auvergne Estives							
TOTAL du programme :			0,00 €	29 380,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	51 488,00 €
Prog. 33 Rénov.énerg. bâtiment de la Mairie	2031	Etudes + Maitrise d'œuvre	19 000,00 €		1321 1328 1323 1641 1322 1321	Fonds Verts Fonds Chaleur Fonds Cantal Solidaire Emprunt Région (Contrat Région CC) DETR 2025		141 000,00 €	
				355 000,00 €				70 000,00 € 20 000,00 € 154 000,00 € 0,00 € 0,00 €	
	2315	Travaux							
TOTAL du programme :			19 000,00 €	355 000,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	385 000,00 €
Prog. 37 Trielle access. et assainissem.	2315	AMO et MO	4 000,00 €	8 000,00 €	1323 1321 1641	Contrat Cantal Développ. de la CC DETR 2024 Emprunt		51 200,00 €	
				150 000,00 €				51 200,00 € 60 000,00 €	
	2315	Travaux							
TOTAL du programme :			4 000,00 €	158 000,00 €	TOTAL du programme :			0,00 €	162 400,00 €
TOTAL DEPENSES			105 800,00 €	833 282,55 €	TOTAL RECETTES		94 000,00 €	845 082,55 €	
			939 082,55 €				939 082,55 €		

- Le SDEC nous a accordé d'étaler sur 2 ans certaines dépenses.
- Plan de Prévention des Risques : pas de réception des travaux encore. Attente du bureau d'études GEOLITHE.
- Cap de la garde : dossier de voirie qui traîne depuis longtemps.
- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : projet sur 2 ans. DETR : rencontre auprès du Préfet et Sous-Préfet afin de l'obtenir. La Région : il faut transmettre d'autres pièces.

Présentation globale de l'opération :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Travaux	650 000 €	DETR 2025	0 €
Etudes, maitrise d'œuvre	85 000 €	Fonds Vert	141 000 €
		Région	74 000 €
		Conseil départemental	20 000 €
		Fonds chaleur	70 000 €
		FCTVA	120 000 €
		Emprunt	310 000 €
Total	735 000 €	Total	735 000 €

Objectif : réaliser des économies d'énergie qui couvriront l'annuité d'emprunt.

Pour Guillaume VERNEYRE ce projet va peser sur les 2-3 premières années. Mais à terme ce sont des économies en dépenses de fonctionnement et des recettes supplémentaires avec les logements. Et il rajoute que l'on peut avoir une bonne surprise sur les offres des entreprises.

- Ferme de Trielle : Accessibilité et assainissement. Malgré les différents avec l'association on veut faire les travaux car nécessaires et 80% de subventions. Monsieur le Maire précise à Guillaume VERNEYRE que la consultation des entreprises est prévue pour l'automne.

Patrick VIAUD demande si nous déposerons un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police ? Monsieur le Maire explique que cela fait 2 ans d'affilé que nous en obtenons donc nous seront surement moins prioritaire cette année. On déposera quand même une demande sur la voirie du Cap de la Garde.

Etats de la dette (en annexe) :

3 emprunts s'achèvent d'ici 2030 sur le budget principal.

Etat des indemnités des élus pour 2025 (Instauré par la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019) :

	Mandat	Montants annuels en € bruts
• MOURGUES Philippe	Maire	17 214,96 €
• LOLIVE Patrick	Adjoint au maire	5 277,96 €
• VERNEYRE Guillaume	Adjoint au maire	5 277,96 €
• FALIES Lionel	Adjoint au maire	2 638,92 €
• ROUCHY André	Conseiller délégué	2 638,92 €
• VIAUD Patrick	Conseiller délégué	2 638,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 1 Abstention (Patrick VIAUD) :

- **ADOpte** le budget principal de la commune de Thiézac pour l'année 2025 présenté par son Maire. Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
En fonctionnement à la somme de : 792 854,53 €
En investissement à la somme de : 939 082,55 €
- **ADOpte** le budget par chapitre selon le détail ci-dessus.

13. FINANCES – Attribution de subventions 2025 aux associations (DE_2025_028)

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association bénéficiaire	Montant attribué pour l'année N	Imputation budgétaire
Secours Populaire	100€	65748
Nanga Boussoum en Carladès	100€	65748
AAPPMA - Société de pêche	100€	65748
Association sportive du collège de Vic-sur-Cère	100€	65748
Carladès Abans	100€	65748
ACAMPAR	150€	65748
Club du Puy des Roses	150€	65748
Jeunes sapeurs-pompiers	150€	65748
Comice agricole	180€	65748
Les Tréteaux de Thiézac	250€	65748
Du vent sur les planches	250€	65748
Amicale des sapeurs-pompiers	420€	65748
Amicale laïque	460€	65748
Union Sportive de la Cère	500€	65748
LNT Association	500€	65748
One Two Tripoux	600€	65748
Comité des fêtes	600€	65748
ADMR Haute Vallée de la Cère	2 100€	65748
TOTAL	6 810€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix Pour et 1 Abstention (Patrick VIAUD) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations précitées dans le tableau ci-dessus.

14. RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale des agents – Risque santé (DE_2025_029)

Le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune devront intervenir après avis du comité social territorial.

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Vu l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 13/03/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Le Conseil Municipal de Thiézac, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOUHAITE S'ENGAGER** dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé.
- **MANDATE** le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.
- **S'ENGAGE** à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion du cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- **Réunion des associations** : 05 avril à 10h00
- **« Un bourg, une histoire »** : 05 avril à 14h00
- **Marché artisanal – choix des artisans** : 15 avril à 20h30
- **Travaux « Cour Oasis »** : 19 et 26 avril
- **Agence postale fermée** : 8, 9 et 12 avril
- **Marché artisanal** : 18 mai
- **Rocher dans la Cère** : Nicolas LACROIX signale que des arbres en surplomb tombent encore, le terrain descend. Les gros blocs sont tombés. L'écoulement de l'eau est assez contraint. Maintenant que ça a commencé il a peur que cela continue. Monsieur le Maire précise qu'il referra venir la DDT pour être accompagné sur les travaux à faire.
- **PanneauPocket** : Patrick Viaud informe que le module « répertoire » sera activé prochainement. Une fiche de renseignement sera adressée aux associations, artisans... pour mise à jour de leurs données avant publication.

Questions du public :

- NEANT

Le Maire,
M. Philippe MOURGUES.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick VIAUD.

ANNEXES

Budget primitif 2025 - Commune Etat de la dette

Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024		2025		Capital restant dû au 31/12/2025
									ital	restant dû	Amortissement	Intérêts	
00001022351	Construction cantine et rénovation école	02/12/2014	01/02/2030	Fixe	2,35%	Ech. constantes	A	300 000,00 €	132 658,06 €	20 845,91 €	3 117,46 €	23 963,37 €	111 812,15 €
00001645499	Travaux route de Nierveze	12/10/2017	12/10/2037	Fixe	1,65%	Ech. constantes	A	150 000,00 €	102 982,27 €	7 167,38 €	1 699,21 €	8 866,59 €	95 814,89 €
00003731985	Extension et aménagement Gite de Lafon	12/01/2022	12/01/2047	Fixe	0,99%	Ech. constantes	T	80 000,00 €	72 136,51 €	2 912,88 €	703,36 €	3 616,24 €	69 223,63 €
00002158908	Nouveau Centre d'incendie et de secours	24/05/2019	15/05/2039	Fixe	1,85%	Ech. constantes	M	80 000,00 €	60 554,98 €	3 695,60 €	1 089,00 €	4 788,60 €	56 855,38 €
	TOTAL							368 331,82 €		34 625,77 €	6 609,03 €	41 234,80 €	

Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024		2025		Capital restant dû au 31/12/2025
									ital	restant dû	Amortissement	Intérêts	
07060937	Route de Lagat - Le Cher	06/12/2007	06/12/2027	Fixe	4,10%	Ech. constantes	A	250 000,00 €	47 615,82 €	15 435,70 €	1 333,24 €	16 768,94 €	32 180,12 €
	TOTAL							47 615,82 €		15 435,70 €	1 333,24 €	16 768,94 €	

Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024		2025		Capital restant dû au 31/12/2025
									ital	restant dû	Amortissement	Intérêts	
8009469	Route de Lagat - Le Cher	16/11/2009	25/11/2029	LivretA		Amort. constant	S	178 000,00 €	44 500,00 €	8 900,00 €	1 649,48 €	10 549,48 €	35 600,00 €
2343187	Voie 2023	30/10/2023	25/11/2043	LivretA	+0,40	Capital constant	T	125 000,00 €	118 750,00 €	6 250,00 €	3 486,55 €	9 736,55 €	112 500,00 €
	TOTAL							163 250,00 €		15 150,00 €	5 136,03 €	20 286,03 €	

Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024		2025		Capital restant dû au 31/12/2025
									ital	restant dû	Amortissement	Intérêts	
5494384	Plan de Prévention des Risques - Aquapré	29/11/2022	08/11/2052	LivretA	2,40%	rt. constant du ca	T	90 000,00 €	84 000,00 €	3 000,00 €	2 585,00 €	5 585,00 €	81 000,00 €
	TOTAL							84 000,00 €		3 000,00 €	2 585,00 €	5 585,00 €	

Budget primitif 2025 - Lotissement Etat de la dette

Caisse d'épargne	Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024	2025			Capital restant dû au 31/12/2025
											Amortissement	Intérêts	Échéances	
	00003732011	Lotissement - Travaux	01/11/2022	01/11/2042	Fixe	0,90%	Ech. constantes	T	37 000,00 €	33 592,12 €	1 727,06 €	296,50 €	2 023,56 €	31 865,06 €
	00003766957	Lotissement - CT relais vente de terrains	01/11/2022	01/06/2025	Révisable	0,61%	Ech. constantes	A	162 000,00 €	40 267,12 €	1 727,06 €	1 596,99 €	1 596,99 €	40 267,12 €
		TOTAL							73 859,24 €	73 859,24 €	1 727,06 €	1 893,49 €	3 620,55 €	72 132,18 €

Budget primitif 2025 - Station-service Etat de la dette

CA Centre France	Référence	Description	Date de versement	Date de fin	Type taux	Taux	Type de prêt	Ech.	Capital initial	31/12/2024	2025			Capital restant dû au 31/12/2025
											Amortissement	Intérêts	Échéances	
	00004584372	Système informatique et bancaire	30/10/2023	30/10/2033	Fixe	4,20%	Capital constant	A	22 000,00 €	19 800,00 €	2 200,00 €	831,60 €	3 031,60 €	17 600,00 €
		TOTAL							19 800,00 €	19 800,00 €	2 200,00 €	831,60 €	3 031,60 €	17 600,00 €